

**Opération d'aménagement  
de l'Hoirie**



*Demande d'examen au cas par cas  
préalable à la réalisation d'une étude d'impact*

Maîtrise d'œuvre études :

Egis France  
Bâtiment Le Carat  
170 avenue Thiers  
69455 Lyon Cedex 06

## SOMMAIRE

**1- FORMULAIRE DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT ..... 3**

**2- ANNEXES..... 14**

## SUIVI DES MODIFICATIONS

| Indice | Date       | Etabli par | Vérfié par | Approuvé par | Modifications      |
|--------|------------|------------|------------|--------------|--------------------|
| 1      | 29/01/2015 | RGI        |            |              | Première émission  |
| 2      | 06/05/2015 | GL         |            |              | Version définitive |
|        |            |            |            |              |                    |
|        |            |            |            |              |                    |

# **1- FORMULAIRE DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT**

---



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

| Cadre réservé à l'administration |                    |                     |
|----------------------------------|--------------------|---------------------|
| Date de réception                | Dossier complet le | N° d'enregistrement |
| 12/02/15                         | 12/02/15           | F08215P0991         |

### 1. Intitulé du projet

Opération d'aménagement de l'Hoirie

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale M. Luc Rémond, maire de Voreppe

RCS / SIRET 2 0 1 8 0 5 6 5 8 0 0 1 5 9 Forme juridique Commune

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique   |
|---------------------------------|--|
| Rubrique 33                     | * Opération d'aménagement d'une surface de plancher totale d'environ 19 000 m <sup>2</sup> (logement, commerce et bureaux) sur une surface totale de 44.635 m <sup>2</sup> (4.4 ha).<br>Projet soumis à examen au cas par cas (moins de 40 000 m <sup>2</sup> de surface de plancher et terrain d'assiette de moins de 10 ha). |
| Rubrique 6                      | * Création d'une voirie de 140 ml entre H. de Balzac et 11 novembre.<br>Projet soumis à examen au cas par cas (Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres).  |

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Opération d'aménagement de 44 635 m<sup>2</sup> au total (environ 19 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher) sur la commune de Voreppe.

Le projet se situe dans une « dent creuse » urbaine, entre deux axes de circulation importants : la RD 1075 (avenue du 11 Novembre) et la RD520a (avenue Honoré de Balzac).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

1/10

#### 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs poursuivis à travers l'aménagement de l'Hoirie sont multiples :

- **Répondre aux besoins de logements**, en proposant une offre attractive à travers une réelle mixité des fonctions et des logements (accessions aidée et libre, locatif social, logements aidés, ...)
- **Favoriser le développement économique et l'emploi** en créant les conditions d'une offre commerciale accrue avec l'implantation d'un supermarché (+ intégration de la station service existante) de 2.500 m<sup>2</sup> de surface de vente (sans galerie marchande) en synergie avec le commerce existant
- **Contribuer à l'amélioration des déplacements** en cœur et aux abords du site (y compris modes doux), assurer leur connexion aux réseaux de transports en commun ;
- **Contribuer au confortement et à la valorisation des services et équipements publics existants.**
- **Créer un cadre de vie agréable pour les futurs habitants** et les usagers du quartier en assurant une bonne insertion du projet dans son environnement naturel et urbain et en s'appuyant sur les potentialités naturelles du site.
- **Conforter le développement du centre élargi** (du centre-bourg à la gare), de s'inscrire dans les objectifs du PLU (et notamment du PADD) ainsi que du SCOT **tout en limitant la consommation d'espace en préservant les espaces agricoles et naturels et en** intensifiant l'urbanisation à proximité des transports en commun (densité mini).

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les aménagements projetés consistent à aménager des parcelles aujourd'hui occupées par des parcelles agricoles (cultures), et des terrains en friches.

Une haie arborée est également présente au nord du site. Elle sera en grande partie préservée dans le cadre du projet.

Ainsi, les phases de travaux engendreront des impacts temporaires de dérangement de la faune, un risque de pollution des sols, l'apport d'eaux de ruissellement à gérer (imperméabilisation des surfaces).

Les nuisances habituelles d'un chantier sont à attendre pour les riverains (bruit, poussière, modification temporaire des conditions de déplacement).

Les impacts temporaires liés aux phases de travaux concerneront principalement les perturbations des conditions de circulations automobiles et risques d'accident, les nuisances riveraines diverses, telles que l'envoi de poussières, le bruit d'engins, la pollution éventuelle des eaux souterraines (pollution par infiltration d'huiles et d'hydrocarbures,...) la production de déchets, le dérangement occasionnel de la faune sauvage, l'impact visuel du chantier, les gênes occasionnées par l'interruption ou le déplacement de certains réseaux, les déplacements de terres, excavations et décapages nécessaires, le risque de colonisation des terrains mis à nu par des essences invasives ou même allergènes (ambrosie notamment)...

L'ensemble des mesures destinées à limiter les impacts des travaux et à réduire au mieux la gêne occasionnée aux riverains et aux usagers des voiries existantes envisagées seront prises.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste en l'aménagement de L'Hoirie sur 44 635 m<sup>2</sup> au total et environ 19 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher répartis de la façon suivante :

- 14 000 m<sup>2</sup> de logement (environ 200 logements) dont :
  - 20% locatifs sociaux,
  - 10% accession sociale,
  - 70% accession libre
- 4 100 m<sup>2</sup> de surface commerciale (dont 2 500 m<sup>2</sup> de surface de vente)
- 500 à 800 m<sup>2</sup> de surface de bureau (en RDC des immeubles)

Le projet comprend également une voirie principale de desserte orientée Nord-Sud, des aménagements paysagers et inclut la conservation de deux villas existantes.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de création de ZAC ou déclaration de projet

Déclaration au titre de la loi sur l'eau

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Dossier de création de ZAC ou déclaration de projet

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques                                     | Valeur |
|--|--------|
| <b>44 635 m<sup>2</sup></b> (superficie totale de l'opération) |        |
| <b>190 ml</b> (longueur de la voirie)                          |        |

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Commune de Voreppe  
(Département de l'Isère)

Entre l'avenue du 11  
novembre et l'avenue  
Honoré de Balzac.

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 05° 38' 21" 50

Lat. 45° 17' 24" 10

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terrains agricoles (culture de maïs)

Prairie / friche

Haie boisée

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Voreppe, approuvé le 17 février 2014 (Grenellisé)

Le projet est situé en zone 2AU (zone d'urbanisation future).

« visant la réalisation d'ensembles immobiliers à usage d'habitation, de surfaces de bureau et d'un commerce, sur le secteur de l'Hoirie ».

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?  |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| en zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?                             | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?                                       | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du Pays Voironnais, approuvé le 25 juin 2013.<br>Aucun dépassement des seuils réglementaires n'est identifié au droit du projet d'après le PPBE. |

|   |                                     |                                     |   |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?<br>si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | PPRN de Voreppe, approuvé le 22 avril 2011.<br>PPRT de la société STEPAN Europe, approuvé le 25/09/2013<br>PPRT de la société TITANOBEL prescrit le 27/03/2012<br>L'intégralité du secteur d'étude est située en zone « BV », correspondant à un aléa faible de ruissellement sur versant.<br>Le secteur d'étude n'est pas concerné par les PPRT approuvé et prescrit |
| dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun site BASOL ni aucun site BASIAS identifié sur le secteur d'étude.   |
| dans une zone de répartition des eaux ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans un site inscrit ou classé ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>                          | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>  |
| d'un site Natura 2000 ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les sites Natura 2000 les plus proches sont à environ 6 km au sud, sur les hauteurs du Vercors.   |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel  |
|-------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| <b>Ressources</b>             | engendre-t-il des prélèvements d'eau ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Pour l'alimentation en eau potable des futurs habitants du quartier (environ 200 logements)   |
|                               | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                               | est-il excédentaire en matériaux ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Terre végétale à décaper, réutilisée en partie pour les aménagements paysagers.   |
|                               | est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Milieu naturel</b>         | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le secteur d'étude étant en zone urbaine, la faune présente est assez diversifiée (friche, prairie, boisement), mais relativement commune. La haie arborée sera conservée et protégée et des aménagements paysagers seront réalisés afin de conserver une biodiversité urbaine sur le site. |
|                               | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

|                                |  |  |  |   |
|--------------------------------|--|--|--|---|
|                                | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?   | <input checked="" type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>   | Le projet d'aménagement s'inscrit sur des terrains en friche et une parcelle agricole (culture de maïs).<br>L'impact potentiel sera limité, les terrains actuels étant enclavés au sein d'une zone urbanisée.<br>Au regard de la densité projetée et de sa situation (dent creuse urbaine) il limitera la consommation foncière sur les espaces naturels de la commune.   |
| <b>Risques et nuisances</b>    | Est-il concerné par des risques technologiques ?                                       | <input checked="" type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>   | Risque de Transport de Matières Dangereuses sur la RD1075 et la RD520a.   |
|                                | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input checked="" type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>   | Risque de ruissellement sur versant (aléa faible),<br>Aléa retrait-gonflement des argiles (aléa faible)<br>Zone de sismicité 4 (aléa moyen)<br>Les eaux pluviales seront gérées de façon à ne pas augmenter le risque de ruissellement sur versant.<br>Les bâtiments seront construits selon les normes parasismiques en vigueur  |
|                                | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>                       | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Commodités de voisinage</b> | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ?                | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>                       | La voirie créée, la surface commerciale et son parking pourront être source de nuisances sonores. Une charte d'insertion du super marché sera signée avec l'exploitant.<br>Le projet étant situé entre deux axes de circulation important de la commune (RD1075 et RD520a). Le supermarché sera implanté en façade de l'avenue du 11 Novembre et les logements restant en bordure de l'avenue seront implantés à 20 mètres de l'axe de la RD qui fera l'objet d'un traitement paysagés. |
|                                | Engendre-t-il des odeurs ?<br>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?           | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>                       | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                                | Engendre-t-il des vibrations ?<br>Est-il concerné par des vibrations ?                 | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>                       | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | Les vitesses de circulation au sein du futur quartier et sur les voies environnantes ne sont pas de nature à engendrer des vibrations.  |
|                                |  |  |  |   |

|   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|
|   | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>                     | <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> | <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> | <p>La voie de desserte de l'opération sera pourvue d'un éclairage public.</p> <p>L'impact sera faible compte-tenu de l'insertion du projet dans un contexte urbain d'habitat comprenant déjà de l'éclairage public.</p>   |
| <b>Pollutions</b>                             | <p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>  | <p><input checked="" type="checkbox"/></p>  | <p><input type="checkbox"/></p>                                 | <p>Création d'une nouvelle voie et d'un parking pour la surface de vente. L'apport de véhicules supplémentaires sera à l'origine d'une pollution de l'air potentielle mais relativement faible au regard de la circulation existante (9.000 Véhicules/jour).</p>  |
|   | <p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>  | <p><input checked="" type="checkbox"/></p>  | <p><input type="checkbox"/></p>                                 | <p>Augmentation des surfaces imperméabilisées et donc des débits générés sur le site. Dans le cadre de cet aménagement, les eaux de ruissellement du site seront gérées à la parcelle pour les espaces privés et de façon globale pour les espaces publics.</p> <p>Il est prévu la mise en place d'ouvrages permettant une gestion des eaux pluviales alternative (infiltration d'une partie des eaux pluviales générées par le site).</p> <p>Les eaux pluviales potentiellement polluées (eaux de voirie) seront traitées avant rejet au milieu naturel.</p> |
|   | <p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>                          | <p><input checked="" type="checkbox"/></p>  | <p><input type="checkbox"/></p>                                 | <p>Production de déchets de chantiers (ici principalement des déchets verts et des matériaux) qui seront gérés dans des filières adaptée, ou réemployés sur place si besoin (analyse des sols à réaliser).</p>  |
| <b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b> | <p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>           | <p><input type="checkbox"/></p>   | <p><input checked="" type="checkbox"/></p>                      |   |
|   | <p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p> | <p><input checked="" type="checkbox"/></p>  | <p><input type="checkbox"/></p>                                 | <p>Une parcelle agricole exploitée (culture de maïs) impactée.</p>  |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet pouvant avoir des effets cumulés avec l'aménagement de l'Hoirie n'est identifié

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude d'impact a été réalisée dans le cadre du projet initial a permis de mieux prendre en compte l'ensemble des composantes environnementales du projet. Le nouveau projet s'inscrit pleinement dans le cadre de cette étude.

A noter que le nouveau projet du fait de l'évolution du programme aura un impact sur l'environnement moindre du fait d'une moindre densité à l'exception de l'augmentation de la surface de vente et du déménagement sur la zone du drive existant qui sont susceptibles de créer un peu plus de circulation (et de nuisances associées) sur la zone ....

Le nouveau projet conserve et renforce les grands principes qui ont prévalu à l'élaboration du projet initial au regard des enjeux environnementaux (protection des haies, gestion des eaux, ...).

A noter que ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs des lois en vigueur et notamment du Grenelle de l'environnement :

Lutter contre la régression des surfaces agricoles et naturelles, lutter contre l'étalement urbain et la déperdition d'énergie (raccordement au réseau de chaleur bois), concevoir l'urbanisme de façon globale, préserver la biodiversité, notamment à travers la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques, assurer une gestion économe des ressources et de l'espace, créer un lien entre la desserte par les transports en commun et le développement urbain : les densités minimales (cf. traduction SCoT), ...

Au regard des enjeux, notamment économique (création de 70 emplois estimés) et de répondre aux besoins de logements (200 logements dont 20 % locatif social et 10 % accession sociale) il est nécessaire que ce projet aboutisse le plus rapidement possible, d'autant plus que la commune a finalisé les accords en vue de procéder à l'acquisition des parcelles nécessaires au lancement de l'opération (2.1 M€) et qu'il conviendra de plus de limiter les frais de portage estimé à 60.000 € / an afin de ne pas compromettre l'opération qui présente déjà un « déficit » estimé à 1.8 M€

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet |  |                            |
|-------|--|----------------------------|
| 1     | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;  | 1 <input type="checkbox"/> |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;   | 2 <input type="checkbox"/> |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;  | 3 <input type="checkbox"/> |
| 4     | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;  | 5 <input type="checkbox"/> |
| 5     | <b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | 4 <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

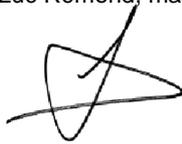
| Objet   |
|---|
| 1. Extrait PPR ruissellement sur versant – parties 5.2 et 6.1 |
| 2. Aléa retrait-gonflement d'argiles – parties 6.1            |
|   |
|   |
|   |
|   |
|   |
|   |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Voreppe le, 09/02/2015

Signature M. Luc Rémond, maire de Voreppe



## 2- ANNEXES

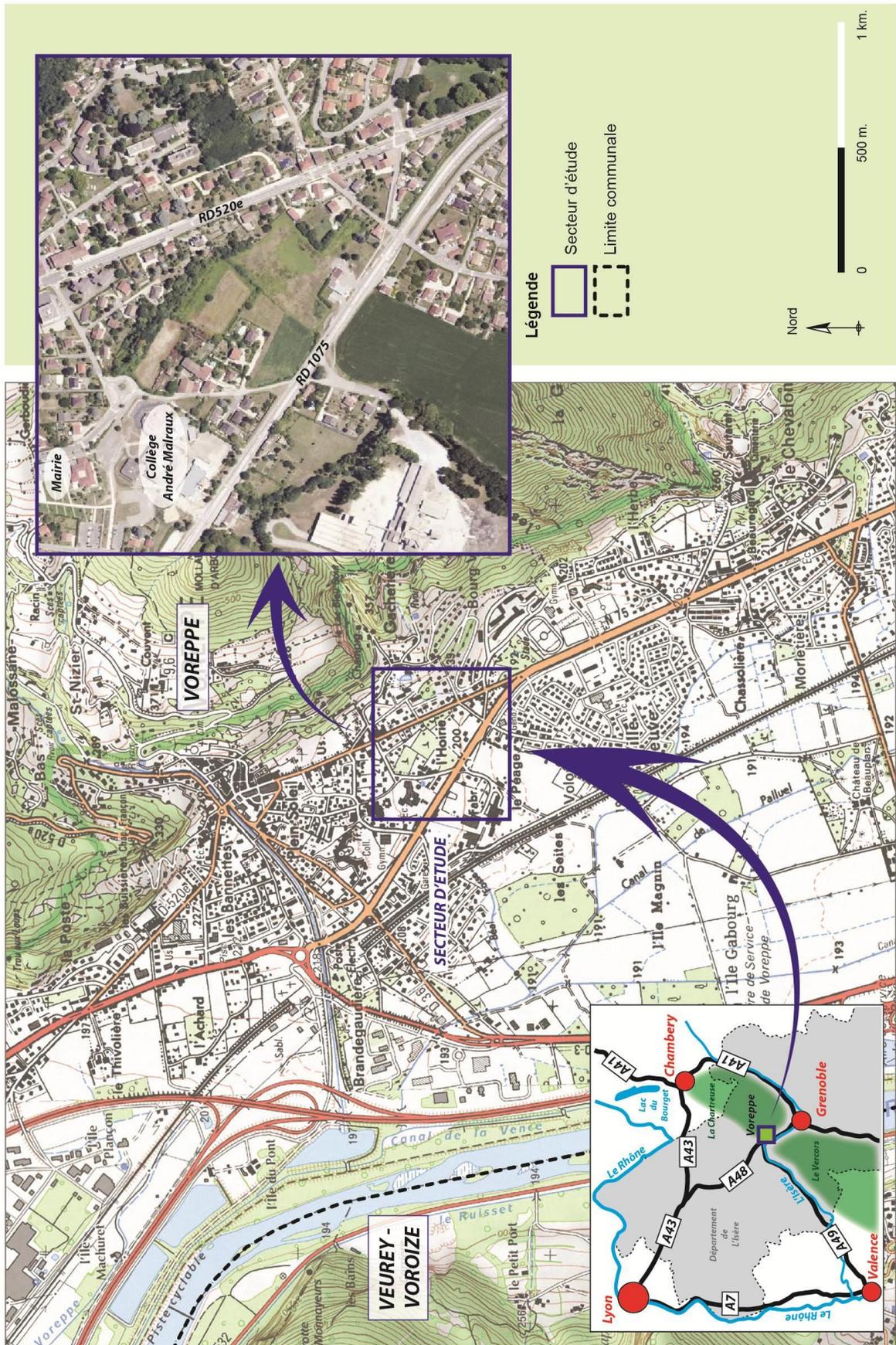
---

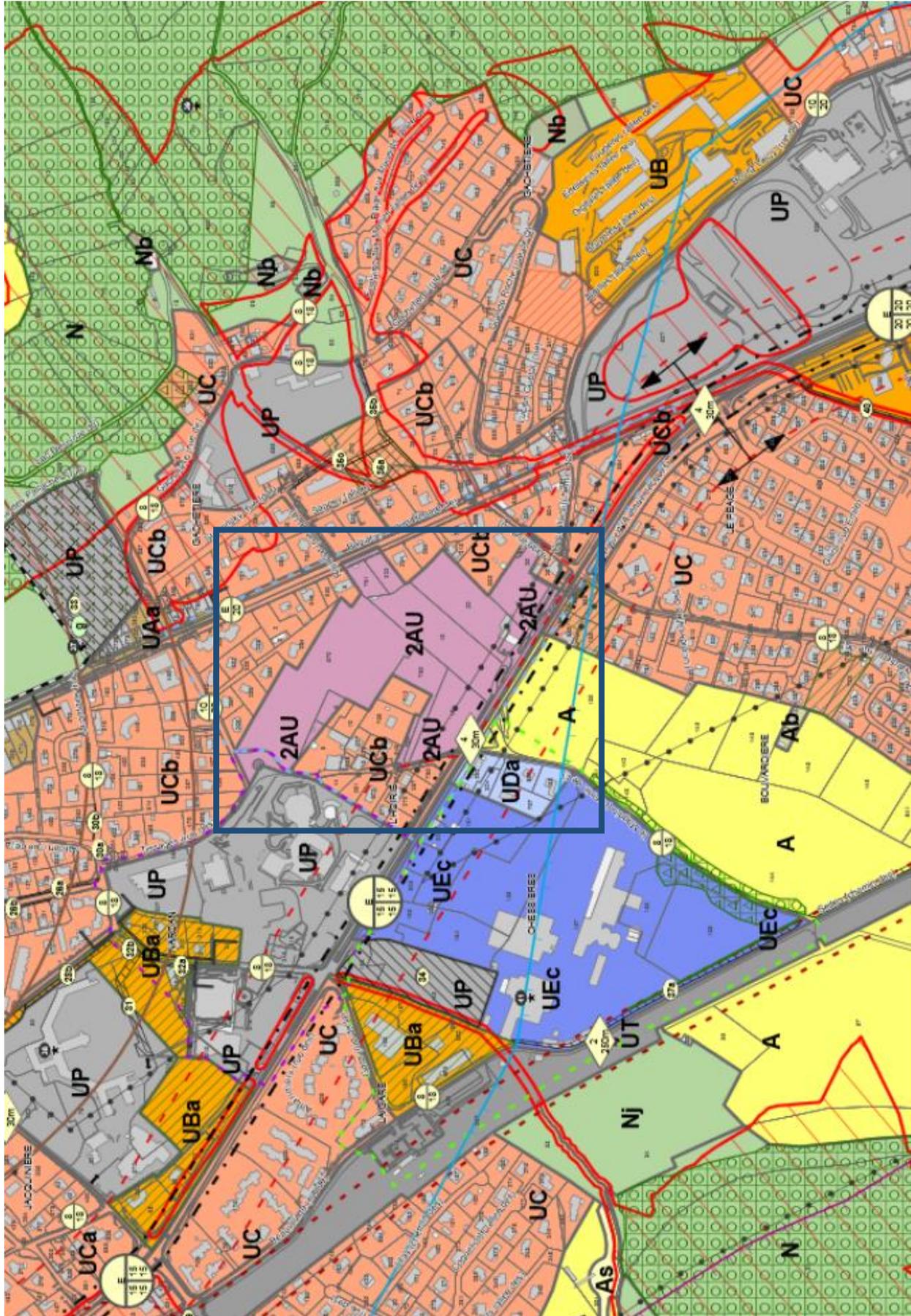




## 2.2- ANNEXE 2 – PLANS DE SITUATION

### Plan de situation





## 2.3-

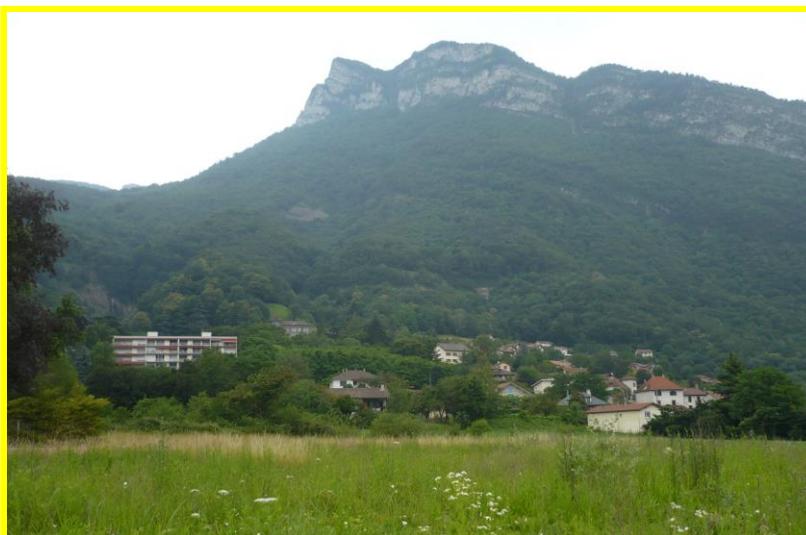
### 2.4- ANNEXE 3 – PHOTOGRAPHIES DU SITE DE PROJET



1 Parcelle en friche  
au Nord-Ouest du site



2 Parcelle de maïs à  
l'Est



3 Maillage « vert » rendant  
l'urbanisation au Nord  
relativement discrète



4 Vue sur la Chartreuse



5 Vue sur la plaine de l'Isère et le Vercors au loin.



6 Avenue du 11 Novembre



7 Avenue Honoré de Balzac



8 Station service

## 2.5- ANNEXE 4 – PLANS DES ABORDS DU PROJET ET LOCALISATION DES PRISES DE VUES



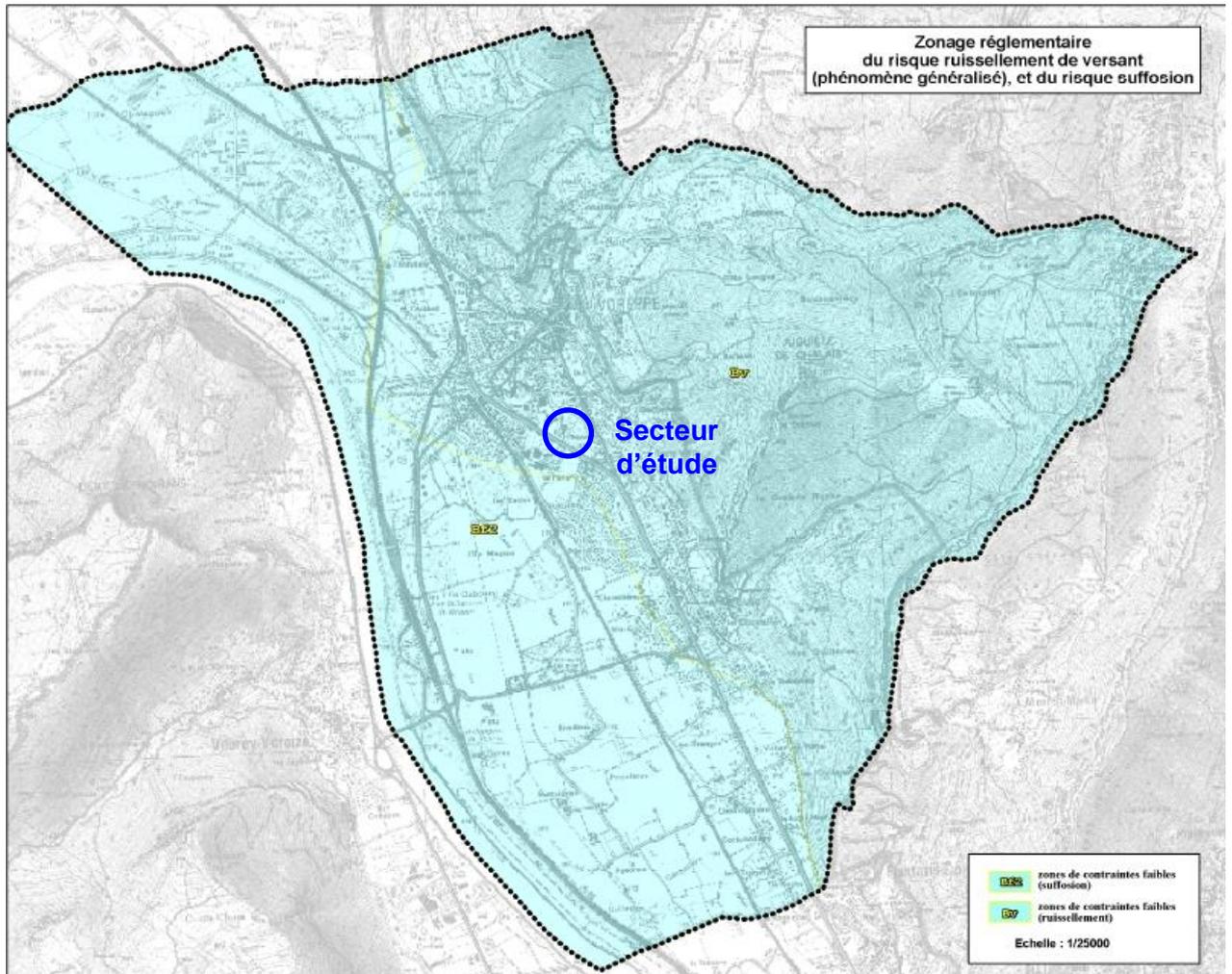
## 2.6- ANNEXE 5 - PLAN DU PROJET



## **2.7- ANNEXES COMPLÉMENTAIRES**

- 1. Extrait PPR ruissellement sur versant
- 2. Aléa retrait-gonflement d'argiles

1. Extrait du PPRN approuvé le 22/04/2011



### 3. Aléa retrait-gonflement d'argiles

